



Monsieur Yann LE BOULBARD
Directeur Général
Multisol International Services
1 CHEMIN DE LA MI-VOIE
76 300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Rouen, le 10 7 Jan 2021

Monsieur le Directeur Général,

De nombreux habitants du territoire de la Métropole Rouen Normandie ont constaté les 1^{er} et 2 janvier derniers des odeurs nauséabondes dans l'agglomération. Plus de 40 signalements ont été recensés notamment par ATMO-Normandie.

Dans un premier temps, ATMO-Normandie informait que l'origine de ces odeurs pourrait provenir de la « *conjonction des conditions météorologiques actuelles : inversion thermique, plafond très bas, et aucun vent avec le fonctionnement intensif des chaudières en raison du froid et particulièrement l'utilisation des feux de cheminées* ».

Le mercredi 6 janvier, le syndicat CGT exprimait par voie de presse, que ces odeurs seraient dues à un « *dysfonctionnement* » s'étant produit sur le site de l'usine Multisol, à Sotteville-lès-Rouen.

Toujours le 6 janvier, la Préfecture de la Seine-Maritime indiquait « *qu'aucun incident de site industriel n'a été signalé au SDIS et à la préfecture la nuit du 31 décembre au 1er janvier 2021, ni par des industriels, ni par des riverains sur ce territoire* ». Le Cabinet du Préfet indiquait également que « *plusieurs investigations ont été menées -le 2 janvier matin- par le SDIS à la demande du préfet, auprès de sites industriels afin de déterminer si l'un de ces sites était à l'origine des odeurs perçues. Ces investigations n'ont pas permis de déterminer une origine industrielle à ces odeurs* ». En conclusion, le préfet annonçait que la DREAL allait réaliser les investigations nécessaires au sein de l'entreprise pour vérifier l'existence d'un incident qui n'aurait pas été déclaré aux autorités.

Le 7 janvier, le Cabinet du Préfet communiquait les résultats des investigations de la DREAL : « *l'entreprise n'a pas connu d'incendie ni de dégagement de fumée sur la période du 31 décembre dernier et les jours suivants* ». La préfecture constate toutefois qu'un « *incident de fonctionnement s'est produit le 31 décembre au soir, qui n'a pas donné lieu à un signalement aux autorités sur le moment* ». La préfecture indique en complément que les informations recueillies ne permettent pas de faire un lien avec les odeurs ressenties sur l'agglomération.

Le 8 janvier, soit 8 jours après l'incident, vous communiquez par voie de presse l'existence d'une « *erreur humaine* », ayant conduit à un « *un incident opérationnel mineur (...), au cours duquel certaines huiles de base lubrifiantes et certains polymères ont été surchauffés au-dessus de leur température de fonctionnement habituelle* ». Vous avez confirmé ensuite à la presse qu'il y a eu « *un peu de fumée, pas de flamme* ».

Un peu plus d'un an après l'incendie du 26 septembre 2019, nous travaillons, avec l'ensemble des élus de la Métropole Rouen Normandie, à l'amélioration de la gestion du risque industriel sur notre territoire. Ce travail est réalisé avec les acteurs économiques et les industriels, avec les habitants, les collectivités et les services de l'État pour que ce type d'accident ne se reproduise plus. Avec une priorité absolue : la transparence que nous devons aux habitants.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous communiquer l'ensemble des éléments permettant d'explicitier les circonstances de l'incident du 1^{er} janvier et les raisons pour lesquelles ce dernier n'a pas été signalé aux autorités compétentes. Il est absolument indispensable de rétablir un lien de confiance avec les citoyens. La transparence et l'information en temps réel sont en cela des éléments majeurs auxquels tous les acteurs, à commencer par les industriels, doivent se soumettre.

Vous remerciant par avance pour la transmission de ces éléments, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de notre considération distinguée.

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
Président de la Métropole Rouen Normandie



Luce PANE
Maire de Sotteville-lès-Rouen

